

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, —	30
Fautes diverses, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réédition
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 AVRIL

PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE

L'entrée de M. Floquet dans le nouveau
ministère a mis la Chambre dans la néces-
sité de pourvoir à son remplacement comme
président.

Trois tours de scrutin ont été nécessaires.
Voici, d'après notre télégramme d'hier soir
3 heures 45 minutes, le résultat du dernier
dépouillement :

Votants	404
MM. Clémenceau	168
Méline	168
Brisson	62

M. Méline étant né en 1838, a sur M.
Clémenceau, né en 1844, le bénéfice de
l'âge.

En conséquence, M. Méline est élu pré-
sident de la Chambre.

L'élection de M. Méline, au nom du droit
d'aïeuse, excite une douce gaîté.

On prête au nouveau président l'inten-
tion de démissionner sous peu. Cela dé-
pendra sans doute de l'autorité qu'il aura
sur la Chambre.

A LA CHAMBRE

Après la proclamation de M. Méline au
fauteuil de la présidence, la séance de la
Chambre a été suspendue pour l'installa-
tion du nouveau président.

Cette élection est considérée comme un
échec pour la politique du cabinet dont M.
Clémenceau était le représentant favori et
hautement patronné.

En donnant leurs suffrages à M. Méline,
les Droites ont tenu à affirmer tout d'abord
leur répulsion envers un cabinet aussi dan-
gereux pour la politique intérieure que pour
la politique extérieure ; elles ont voulu aussi
donner un témoignage de sympathie au
président de la commission des douanes qui
s'est associé constamment avec nos amis

pour la défense des intérêts agricoles du
pays.

En prenant possession du fauteuil,
M. Méline a prononcé une allocution dont
on a admiré le bon goût et le tact. Son trait
à l'adresse de son rival malheureux « plus
brillant et plus rayonnant de jeunesse » a
obtenu un vrai succès. Les allusions « aux
attaques audacieuses » contre le Parlement
a glacé l'extrême-gauche.

Ce groupe a reçu un vrai coup de massue,
et de la main saine, mais encore rude, de
M. Félix Pyat.

Le président annonçait à la Chambre que
le Sénat venait de s'ajourner au 49 avril ;
l'extrême-gauche revendiquait le 15 mai.
M. Pyat a rappelé vertement aux « ouvriers
de la loi » que le peuple ne chômerait pas, et
qu'il n'avait pas 25 francs de salaire.

Par 210 voix contre 131, la
Chambre s'ajourne ensuite au
jeudi 19 avril.

LETTRE PARLEMENTAIRE

Paris, 4 avril.

Nous n'exagérons pas en disant que l'im-
pression dominante produite par la com-
position du cabinet Floquet dénotait un senti-
ment de surprise et d'indignation. Confier
les affaires étrangères à M. Goblet, la guerre
à M. de Freycinet, révoltait autant le bon
sens public que la nomination de M. Lockroy
à l'instruction publique et la direction des
finances si embarrassées à M. Peytral, — le
protecteur de M. Félix Pyat — dont l'inca-
pacité financière s'est révélée dans les la-
mentables péripéties du dernier budget !

Aujourd'hui se manifeste dans les cou-
loirs du Palais-Bourbon une hostilité très
vive contre le cabinet Floquet ; jamais mi-
nistère n'a été accueilli avec une défaveur
pareille, une répulsion aussi marquée.

Au Luxembourg, l'antipathie contre le mi-
nistère radical est universelle. Il ne trouvera
pour soutien que quatre pelés et un tondou.
On en conclut que si les Chambres n'étaient
pas à la veille de se proroger pour les vacan-

ces de Pâques, que nécessite la session
d'avril des conseils généraux, le ministère ne
résisterait pas à une première attaque.

LE MINISTÈRE FLOQUET JUGÉ PAR LE « SIECLE »

M. Paul Foucher écrit dans le *Siecle* :

« Ces choix sont aussi malheureux que
possible, et il est évident que le cabinet,
tel qu'on nous le présente à l'heure actuelle,
n'est pas viable.

« La Chambre n'a aucune raison de le
soutenir, et elle aurait eu une raison excel-
lente de le prier de s'en aller tout de suite ;
c'est qu'il peut, en six semaines de vacan-
ces, faire beaucoup de mal au pays.

« D'ailleurs où trouvera-t-il une majoi-
rité pour l'appuyer ? C'est tout au plus si
dans ces trois groupes : gauche radicale,
extrême-gauche, indépendants radicaux, il
peut réunir deux cents voix.

« La France réclame autre chose que ce
cabinet mort-né, gonflé du sang vicié de la dé-
magogie et du boulangisme et qui décomposerait
tout ce qu'il toucherait.

« Elle veut un ministère capable de ral-
lier une majorité.

« Et, si cette majorité ne pouvait se for-
mer, elle réclame un cabinet de dissolu-
tion. »

Ce que vaut le Cabinet

M. Floquet va gouverner la France.

M. de Freycinet va commander l'armée.

M. Goblet va diriger la diplomatie.

M. Peytral va administrer les finances.

M. Lockroy va présider à l'instruction

publique et aux cultes.

Que sont ces personnages ?

Nous avons, on le pense, notre opinion
à leur sujet, mais il est préférable de don-
ner l'appréciation d'un organe républicain.

M. Floquet :

« Certes, nous n'attendions rien que de
misérable et de funeste d'un personnage
dont toute la biographie se résume en une
longue série de sottises accomplies avec une

imperturbable sérénité et une majestueuse
outrecuidance.

« Un rhéteur à la tête creuse, sans autre
bagage intellectuel que des formules ramas-
sées dans les clubs et dans les journaux,
sans autres antécédents que ceux qui, dans
une société bien réglée, suffiraient pour
mettre un homme immédiatement au-des-
sous de rien, sans autre titre que de s'être
engagé avec les révolutionnaires les plus
dangereux, député qu'il a fallu surveiller,
et même mettre sous clef à l'heure où le
gouvernement de la France luttait contre la
Commune de Paris, fonctionnaire rebelle
contre l'Etat, complice d'une municipalité
factieuse, tour à tour Polonais et Russe,
radical farouche et président souriant, bou-
langiste hier, anti-boulangiste aujourd'hui,
on ne sait quoi demain, cet homme, appuyé
sur une minorité de radicaux et sur une
poignée de journalistes, s'est mis en tête de
gouverner la France, et il la gouvernera. »

Après avoir ainsi apprécié le chef du
Cabinet, l'organe républicain présente à ses
lecteurs les principaux collaborateurs de
M. Floquet.

Voici le portrait de M. de Freycinet, mi-
nistre de la guerre :

« Cet autre, partout où il s'est trouvé, a
laissé des souvenirs funestes de son passage.
Travaux publics, finances, intérêts de la
France à l'étranger, il a tout abordé et tout
compromis. Il demande maintenant qu'on
lui livre l'armée et on la lui livrera. »

Il passe ensuite à M. Goblet, ministre des
affaires étrangères :

« Celui-ci, dans les différents postes qu'il
a déjà occupés, a donné des preuves répé-
tées de son humeur inégale, de son naturel
cassant, de son manque de sang-froid, de
son irréflexion et de toutes les erreurs dont
est capable un caractère mal fait, doublé
d'un esprit faux.

« Il est tombé avec le général Boulanger
après l'avoir soutenu jusqu'au bout. Lui
aussi veut avoir sa revanche. Il a convoité
le portefeuille des affaires étrangères, et il
l'obtiendra. »

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin

PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

CHAPITRE XXI

RAOUL A GISELLE.

Berlin.

« Ai-je besoin de te dire ma peine, chère sœur
bien-aimée, il te suffit d'interroger ton propre
cœur pour lire dans le mien. Mais non, nos senti-
ments ne peuvent être les mêmes, dans leurs
manifestations du moins ; tu es à la fois le courage
et la résignation ; moi, mon chagrin tourne à la
rage, à la révolte, à la soif de la vengeance. J'en
veux à ceux qui l'ont emmenée si vite loin de moi.
« Comment ! revenue de la veille et partie le
lendemain matin, sans avoir eu le temps de
m'écrire un mot. Pauvre fou que j'étais ! je croyais
en une puissance occulte qui nous protégeait tous
les deux ! »

« Après le prince Milan, après la fée du
Dominio rose, je m'étais rabattu vers le comte de
Kantow, avec quelques apparences de probabilité,
me semblait-il ; il pense bien à nous, en vérité ! »

« Ne va pas qualifier cette exclamation de crime
de lèse-reconnaissance envers mon sauveur. Je
n'ai rien oublié certes, je le considère toujours
comme un galant homme, aussi peu Prussien que
possible ; mais qu'ils sont loin les rêves que
j'avais formés dans ce temps-là ! »

« Je ne t'en ai jamais rien dit, Giselle. Je ne
voulais pas éveiller en toi des idées que ta modestie
aurait traitées de chimères, mais il me semblait
que cet homme, si digne de toi, n'avait pu te voir
et te connaître impunément. Je le nommai mon
frère ou fond de l'âme.

« Pourquoi cet intérêt à l'égard d'un étranger,
d'un Français, me demandai-je alors, s'il n'agi-
sait pas pour l'amour de Giselle ? »

« J'ose te dire tout cela maintenant qu'éveillé
de mon rêve je vois en face la réalité. Elle est
cruelle à cette heure. Ne semblerait-il pas qu'une
fée malfaisante cherche sans cesse à rompre les
fils d'or et de soie dont une autre fée, bienfaisante
celle-là, veut ourdir la trame de nos destinées ? »

« Si j'étais Persan, je ne manquerais pas de dire
que dans cette lutte sans cesse renaissante et où
nous finissons par jouer un si triste rôle, le prin-
cipe du mal l'emporte sur le principe du bien,
souverain comme lui ; mais je dois être chrétien
et me dire que la volonté de Dieu soit faite.

« Imagine-toi qu'une heure à peine avant la
réception de la lettre de M^{lle} Frida, comme je

remontais gaiement dans ma chambre au retour
d'une promenade à cheval, je rencontrai dans
l'escalier le secrétaire d'ambassade, un Lorrain
comme nous, qui m'a toujours témoigné la plus
grande bienveillance.

« — Quel air joyeux, lieutenant, me dit-il.

« — J'attends ma sœur, répondis-je.

« Il sourit. Je lui ai parlé souvent de toi ; il sait
la position que tu occupes chez M^{me} de Gastein,
mon bonheur en arrivant ici, ma déception en le
sachant partie pour un lointain voyage. C'est lui
qui m'avait remis mon congé, et avec quelle
bonne grâce ! »

« — Vous avez quinze jours pour aller où vous
voudrez, et je me doute bien où vous dirigerez vos
pas ! »

« Tiens, laissons là ce passé d'espérances et
d'illusions qui me fait mal à revoir au milieu des
mécomptes d'aujourd'hui.

« Berlin m'est redevenu odieux. Je ne lui faisais
grâce qu'à cause de toi. Je l'apprécie maintenant
à sa juste valeur, cette capitale du nouvel empire
germanique.

« Combien il a raison, ce Français de Genève,
Victor Tissot, lorsqu'il décrit d'une plume incisive
les mœurs, les habitudes, les coutumes de ce
peuple orgueilleux ! »

« Bien entendu que son livre n'a pas l'entrée
libre dans les états de l'empereur Guillaume. C'est

un miroir qui reflète trop bien le nouvel empire,
pour que Guillaume permette à ses sujets de s'y
regarder ; à vrai dire, ils y verraient de trop laides
images.

« Tissot y a recueilli tout ce qui a été dit et
écrit sur la Prusse depuis une cinquantaine d'an-
nées, et l'éloge est mince, en général.

« — Cette ville, écrivait Goethe, — il parlait de
Berlin — est habitée par une race impudente et
effrontée, avec laquelle la délicatesse n'est pas du
tout de saison.

« Schiller voulut y passer quelques semaines,
mais sa femme y pleura le matin au soir, et un
beau jour, pour ne pas la voir changer en fontaine,
il s'enfuit sans prendre congé de personne.

« Mendelssohn, le grand artiste dont tu m'as
joué de si jolies choses à Méran, ne pouvait sentir
Berlin, bien qu'il y fût né :

« — Impossible de vivre là, disait-il ; l'air, le
climat, les gens, tout est insupportable, toute
espèce de jouissance pour l'esprit y est impossible.

« Quant à Henri Heine, celui qui s'intitulait le
Prussien libéré, il a écrit cinq ou six volumes pour
exprimer les mêmes idées.

« Et quand je pense, ma pauvre Giselle, que
depuis trois ans tu vis chez ces gens-là, et que
pour moi tu manges le pain amer de l'exil, je me
demande si ma vie entière sera assez longue pour
m'acquitter envers toi.

L'organe républicain crayonne ensuite les ministres des finances et de l'instruction publique :

« Laissons, si l'on veut, M. Peytral qui, après l'échec pitoyable du budget à la préparation duquel il a présidé, sera appelé à diriger l'administration de nos finances.

» Laissons pour le moment M. Lockroy dans le poste éminent où il est question de le mettre. Nous ne sommes pas à une heure où l'on prenne plaisir à s'arrêter aux vau-devilles et aux caricatures. »

Tels sont, d'après un véritable journal républicain, celui qui a le plus contribué à la fondation de la République, le *Journal des Débats*, les individus qui vont gouverner la France.

Ce journal s'indigne fort et, faisant appel à l'accord de tous les bons patriotes, il demande que l'on s'élève au-dessus de l'intérêt de parti et conclut ainsi :

« N'attendons pas, pour faire ce sacrifice nécessaire, qu'une minorité de misérables, de fous, ait achevé la ruine de ce pays. N'attendons pas qu'ils aient ressuscité la Commune ou refait une dictature. Hâtons-nous, car il est temps d'arracher de leurs mains la fortune, les destinées, la vie même de la France. »

LES NOUVEAUX MINISTRES

La plupart des membres du cabinet Floquet, quoique nouveaux ministres, sont trop connus pour que nous insistions sur leur personnalité.

Voici seulement quelques brèves notes biographiques sur trois d'entre eux qui n'ont pas encore été titulaires de portefeuille.

M. PEYTRAL

M. Peytral était pharmacien à Marseille quand les électeurs radicaux des Bouches-du-Rhône l'élirent député le 21 août 1884.

M. Peytral alla siéger à l'Extrême-Gauche.

Réélu le premier de la liste radicale aux élections générales de 1885, M. Peytral a été, durant la présente législature, sous-secrétaire d'Etat aux finances auprès de M. Sadi Carnot.

Lundi dernier encore, il était président de la commission du budget.

M. DELUNS-MONTAUD

Né en 1845, à Allamand-du-Drot (Lot-et-Garonne), le nouveau ministre des travaux publics se présenta dans l'arrondissement de Marmande, le 6 avril 1879, pour remplacer M. Faye, nommé sénateur.

Elu, il alla prendre place sur les bancs de l'Union républicaine. En 1884 et en 1885, il fut réélu.

M. Deluns-Montaud a fait partie du conseil de direction de la *République française* et est actuellement rédacteur du *National*. Il a toujours voté avec le groupe des amis de M. Jules Ferry.

Membre et ancien vice-président de l'Union des gauches.

» Ah ! que ne sommes-nous encore au temps de ces guerres où le courage personnel décidait du gain d'une bataille, où l'on s'élançait seul à l'escalade d'une redoute, où l'on défendait toujours seul l'entrée d'un pont !

» On avait pris une ville, on avait sauvé une armée en retenant l'ennemi pour lui donner le temps de s'éloigner, et le lendemain le roi vous expédiait un brevet, on devenait mestre-de-camp, pourquoi pas maréchal de France ; — tu te rappelles mes rêves d'enfant, — et l'on courait à Berlin arracher sa sœur à une odieuse servitude.

» Il m'est arrivé de rêver à demi endormi, à dix heures, que j'étais le Persée des temps mythologiques, et que, monté sur Hippogriffe, j'allais délivrer Andromède sur son rocher, où la menaçait sous cesse un monstre odieux.

» Depuis hier, c'est-à-dire depuis ton départ, ce monstre a pris pour moi les traits de M^{me} de Gastein. Je ne la connais pas pourtant, mais combien elle m'est devenue antipathique ! Je me la représente longue, sèche, revêche, et je me demande comment j'ai pu être assez crâle pour croire aux assurances de bonheur que tu ne cessais de me donner dans chacune de tes lettres.

» Ja les ai toutes relues, et maintenant que mes yeux se sont ouverts, je leur trouve un air contraint, embarrassé, qui n'a rien de la physionomie

M. FERROUILLAT

Le nouveau garde des sceaux fut, à vingt-huit ans, membre de la Constituante de 1848.

Né à Lyon le 4 mai 1820, il fit son droit et fut longtemps secrétaire de M. Bethmont. Sous l'Empire, son rôle fut assez effacé. Il reparut, en 1871, à l'Assemblée nationale, comme représentant du Var et siégea à l'extrême-gauche. En 1876 et en 1885, il fut élu sénateur du Var.

Siège à l'Union républicaine du Luxembourg.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Il est sans doute très intéressant de connaître les réflexions des journaux français ; mais, dans les circonstances actuelles, l'appréciation de la presse étrangère est plus importante et doit donner à réfléchir.

Le *Times* ne croit pas que le futur ministre français présente plus de chances de vitalité que les précédents. D'après l'organe de la Cité, il marquera simplement une nouvelle étape vers la désagrégation générale et ne fera qu'accentuer la lassitude de la France en présence de l'impuissance parlementaire.

« Si l'on doit juger de l'avenir par le passé, la nomination de M. de Freycinet à la guerre ne peut qu'inspirer des inquiétudes, car il brisera l'organisation de l'armée qui a coûté à la France tant de sacrifices depuis dix-sept ans.

» Sa nomination a encore l'inconvénient de déplaire à l'armée, et, aux yeux de l'étranger, elle n'a pas la signification pacifique qu'elle devrait avoir aujourd'hui surtout. Elle peut froisser des susceptibilités et susciter des défiances dangereuses.

» Quant à la nomination de M. Goblet, elle produit déjà un malaise indiscutable dans le corps diplomatique. »

Le *Daily Telegraph* dit que la faiblesse de la France peut être considérée comme un garant de la paix européenne et qu'elle aura en outre le résultat de plus en plus palpable de rapprocher la Russie de l'Allemagne.

Plus loin il ajoute :

« La France est aujourd'hui aussi isolée en Europe, que si elle faisait partie de l'Afrique ou de l'Amérique.

» C'est comme un volcan dans une mer de glace.

» Nous ne savons pas ce qu'elle fera dans l'avenir, quelle voie elle suivra et à quels hommes elle se livrera : tout ce que nous souhaitons, c'est que l'Angleterre n'occupe jamais comme elle l'attention du monde, quels que soient ses inquiétudes, ses malheurs et ses fautes.

Le *Journal de Genève* écrit :

« Les conservateurs devront être satisfaits. Il leur tardait de voir la République jouer sa dernière carte, celle d'un ministère Floquet.

» Quand on aura vu qu'il ne vaut pas mieux que les autres et quand il aura été

ordinaire. Ma Giselle, en France, non-seulement parlait d'or, mais encore la moindre de ses paroles était la vérité même.

» Giselle, tu m'as trompé, tu n'es pas heureuse, tu souffres pour moi. Je ne sais ce qu'il y a au fond de toutes ces allées et venues qu'on te fait exécuter, de ces mystères dont tu cherches en vain à me donner une plausible explication. Je veux enfin la vérité ! Si l'on te persécute là-bas comme tu l'as sans doute été ici, si l'on te rend impossible le double exil auquel tu es condamnée, je veux que tu me le dises. J'accourrai vers toi, et il n'y aura pas de pacte, pas d'engagement qui m'empêche de l'arracher à tes persécuteurs.

» Ne t'avais-je pas bien dit que le chagrin me rendrait plus insensé ? Je suis hors de moi, et si je n'épanchais pas sur le papier mon amère déception, je crois que je descendrais dans la rue chercher querelle au premier venu, et faire expier à un Prussien quelconque le tort qu'on nous fait à tous deux.

» Je m'arrête... pour ne pas finir sur une idée par trop lugubre. Dis à M^{lle} Frida que j'ai serré sa lettre dans le petit coffre où je mets les lettres. Et je n'ai pas cru pouvoir lui donner une place plus honorable. Surtout écris-moi bien vite. Je ne vivrai pas jusqu'à ce que j'aie reçu de tes nouvelles.

» Pardonne-moi mon explosion d'aujourd'hui ;

renversé à son tour, ce qui ne saurait tarder, alors l'opinion publique, enfin convaincue, déclarera l'expérience terminée et acclamera le prince Jérôme, le prince Victor, Boulanger... ou la Commune. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'exprime ainsi :

« Selon toute apparence, la France marche directement vers une période de bouleversement moral qui demandera à M. Carnot et aux nouveaux collaborateurs qu'il va choisir, pour le réduire au minimum, toute l'énergie, toute la force de caractère et toute l'autorité dont ils disposeront. »

Quant aux Italiens, ils excellent parce qu'ils espèrent trouver enfin l'occasion de guerre qu'ils cherchent toujours vainement.

A ce sujet, le *Journal des Débats* contient dans une lettre de Rome une appréciation à noter. On lui écrit de Rome, 31 mars :

« La nouvelle d'une crise ministérielle en France produit ici l'effet le plus déplorable. On la considère comme étant la préface d'une véritable révolution.

» Le mouvement boulangiste est pris très au sérieux et on croit qu'il aura pour conséquence de rendre la guerre inévitable dans un délai prochain. Cette opinion est celle des gens les plus sensés, les plus réfléchis et les mieux informés.

» Ce n'est plus de la Bulgarie que l'on s'inquiète ; c'est de la France. Et on croit que l'Europe vaudra mettre fin à une situation qui est à la fois une ruine matérielle et un cauchemar moral pour tout le monde. Personne ne sait ce qui pourra sortir de la crise actuelle, mais les hommes qui vont prendre le pouvoir à Paris doivent bien se pénétrer de l'idée qu'ils se trouveront en face de préventions énormes et d'une opinion européenne fort mal disposée. »

Il est difficile d'être plus pessimiste que ce correspondant, toujours si porté d'ordinaire à nous assurer que les Italiens ne nourrissent aucuns mauvais projets contre la France.

On croit donc, à Rome, on espère même que « l'Europe vaudra mettre fin » à l'orgie républicaine.

Et encore, M. Crispi est un ami de M. Lockroy avec lequel il a combattu dans les rangs garibaldiens.

INFORMATIONS

LE 44^e BATAILLON DE CHASSEURS

Le steamer *Amérique*, venant du Tonkin, arrivé à Toulon le 31 mars à huit heures du matin, a rapatrié de nombreux passagers militaires et marins, parmi lesquels le 44^e bataillon de chasseurs, ainsi composé : commandant Parisot, capitaines Pigeat et Maillot ; lieutenants de Mac-Mahon, Guinard, Lamiral, Monphoux et Hiest ; sous-lieutenants Tahon, Bonnelet, Danrigal ; 30 sous-officiers et 535 hommes, tous en parfaite santé.

Le bataillon embarqua à Toulon sur l'*Amazone* en avril 1885. Il débarqua au

je te promets que le volcan va rentrer dans le calme.

» RAOUL. »

Quand Giselle reçut cette lettre, elle était vieille déjà de quelques jours, ayant attendu les voyageurs pendant leur long circuit à travers l'Allemagne et le long du Rhin. Elle arriva malheureusement à une de ces heures où, malgré tout son empire sur elle, la jeune fille se sentait complètement découragée.

— Ainsi donc, murmura-t-elle avec amertume, ce que j'appelais un pieux mensonge, soutenu avec tant d'efforts depuis trois ans, est devenu inutile ! Raoul a ouvert les yeux. Je ne sais pas mentir, continua-t-elle tristement, et cependant ce mensonge-là, Dieu me l'aurait pardonné.

» Que faire maintenant ?

» Lui dire la vérité ? Triste moyen pour le calmer.

» Soutenir mon premier dire ?

» J'y serais encore moins habile, maintenant que je crois me sentir observé par des yeux bien ouverts.

» Enfin, Dieu m'inspirera. »

(A suivre.)

Tonkin à la fin de mai avec le général de Courcy, auquel il servit d'escorte. Il participa à la prise de Hué et se fit remarquer dans plusieurs combats. Puis il servit d'escorte de protection à la commission de délimitation des frontières du Tonkin et de Chine, présidée par M. Dillon.

Ce bataillon, dont l'effectif a été complété à diverses reprises, a laissé sur la terre étrangère un certain nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats, morts en combattant ou des suites de blessures ou d'épidémies.

Ce vaillant bataillon s'est embarqué le 21 février dernier à Hai-Phong et, après une heureuse traversée de quarante jours, a débarqué samedi à Toulon. Il a traversé la ville pour aller occuper le fort de Six-Fours, à l'ouest de la rade de Toulon.

La foule qui se pressait sur le passage du bataillon a acclamé chaleureusement ces vaillants soldats.

LES LAÏCISATIONS

On vient de dresser au ministère de l'instruction publique la statistique des laïcisations d'écoles opérées pendant la première année d'application de la loi du 30 octobre 1886.

Les résultats constatés montrent que les écoles publiques laïcisées sont au nombre de 628 ; les classes laïcisées au nombre de 115 et le nombre d'écoles ou de classes nouvelles ouvertes avec un personnel laïque au nombre de 4,535.

On lit dans le *Figaro* :

« Un de nos amis, interne dans un des grands hôpitaux de Paris, nous signale un fait caractéristique.

» Suivant l'usage adopté depuis quelques années, on demandait aux malades des différentes salles s'ils voulaient faire maigre le vendredi-saint.

» Tous ont répondu oui.

» Il en a probablement été de même ou à peu près dans les autres hôpitaux.

» — Parbleu, répondront les librepenseurs, vos malades ont demandé à faire maigre pour changer un peu le régime de l'hôpital.

» Nous croyons, nous, que cette simple et touchante unanimité est tout simplement due au respect des vieilles croyances et des usages traditionnels de nos pères.

» Puissent nos farouches conseillers municipaux être bien convaincus que les malades des hôpitaux croient en Dieu, pour la plupart, et que, par ces temps de plébiscite, si l'on faisait voter ces pauvres diables, la rentrée des Sœurs de charité serait adoptée à une immense majorité. »

TOUJOURS LES ITALIENS

Un incident de la plus extrême gravité s'est produit lundi, 2 avril, au village de la Cabucelle, banlieue de Marseille, où sont employés beaucoup d'ouvriers italiens dans les fabriques.

M. le commissaire de police Bonnaud revenait du théâtre où il était de service en tournée, à six heures du soir, quand il fut assailli par un groupe d'Italiens qui connaissent sa qualité.

Ils se mirent à l'invectiver de la manière la plus grossière et à insulter la France et les Français. M. Bonnaud, armé d'un revolver, tint les plus hardis en respect, tandis que deux gardiens de la paix venaient à son secours. Cependant le nombre des assaillants augmentait et ils étaient bientôt deux cents environ.

Quelques passants avaient heureusement prévenu la gendarmerie qui arriva au galop et dispersa les mutins. Il fallut pourtant mettre quelques énergumènes en état d'arrestation. M. Bonnaud télégraphia au commissaire central qui envoya un renfort de vingt-cinq gardiens de la paix.

Huit arrestations ont été opérées dans la journée et sept ou huit autres ont été opérées la nuit suivante. Il faut retenir ce point que la provocation a été manifeste : un des assaillants ayant jeté en guise de signal son chapeau devant les pieds de M. Bonnaud.

Celui-ci sait qu'il est condamné à mort par la population italienne de son arrondissement, s'élevant à dix mille Italiens environ. Ce magistrat est redouté à cause de sa grande fermeté.

Séparation des Églises et de l'Etat

La Lanterne a publié les statuts de cette nouvelle Ligue.
En voici le texte :

« Article premier. — Une association est formée entre les personnes ci-dessous désignées sous le titre : Ligue pour la séparation des Églises et de l'Etat par les communes.

» Art. 2. — La Ligue a pour but d'obtenir le plus rapidement possible la séparation des Églises et de l'Etat.

» Elle propose pour assurer la mise en pratique de cette réforme que les crédits affectés aux frais des cultes soient répartis à titre de dotation entre les communes au prorata de la part attribuée actuellement à chacune d'elles.

» Art. 3. — La Ligue comprend trois catégories de membres admis par le comité de direction.

» Art. 4. — Les membres honoraires sont choisis parmi les personnes ayant travaillé utilement à cette œuvre.

» Art. 5. — Les membres titulaires payent une cotisation annuelle minimum de douze francs. Leur admission implique adhésion au programme. Ils reçoivent toutes les publications de la société.

» Art. 6. — Les membres adhérents sont ceux qui se déclarent partisans de la séparation de l'Église et de l'Etat, sans accepter formellement les moyens de transition proposés par la Ligue. En échange d'une cotisation de six francs, ils reçoivent les publications de propagande de la Ligue.

» Art. 7. — Les groupes et associations pourront faire partie de la Ligue soit comme titulaires, soit comme adhérents, moyennant une cotisation annuelle minimum de douze francs.

» Art. 8. — La Ligue est administrée par un comité de direction de trente membres. Ce comité se recrute lui-même, afin de conserver intacts les principes ayant servi de base à la fondation de la Ligue.

» Un tiers des membres sort chaque année. Ceux qui les remplacent sont en fonctions pour trois ans ; les membres sortants sont toujours rééligibles.

» Art. 9. — Le bureau du comité de direction qui est en même temps le bureau de la Ligue est élu par ce comité.

» Art. 10. — Le comité se réunit sur convocation du bureau au moins deux fois par an, afin de discuter les questions qui se rapportent au but poursuivi par la Ligue, d'organiser des réunions et des conférences et de préparer les matériaux de ses publications.

» Art. 11. — Les membres titulaires sont convoqués en assemblée générale, par décision du comité, une fois par an, afin d'entendre un rapport sur les opérations de la Ligue et d'approuver les comptes.

» Les délibérations sont valables, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Elles sont prises à la majorité des voix.

» Les membres adhérents peuvent être appelés à l'assemblée générale ; ils ont voix consultative.

» Art. 12. — Le comité de direction décide à la majorité des deux tiers de ses membres des modifications apportées aux statuts ou de la dissolution de la Ligue. En ce dernier cas, ils nomment le ou les liquidateurs.

» Art. 13. — Le siège de la Ligue est établi jusqu'à nouvel ordre à Paris, chez M. Jouffrault, député, secrétaire général, rue Nicole, 7.

» Les cotisations sont reçues chez M. Barbe, député, trésorier, rue d'Aumale, 8. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 avril.

Nos rentes gardent leur bonne allure des jours précédents : 3 0/0, 82 ; 4 1/2 0/0, 107.22.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1.381.

Les obligations foncières et communales manifestent une tendance très ferme ; les cours ont de nouveau progressé dans une proportion sensible.

Les Bons de la Presse se négocient à 22.75 ; les Bons à lots conservent leur dernière avance à 130 francs.

La Société Générale s'avance à 456.25 accusant des tendances meilleures encore.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 602.50.

Nous avons déjà signalé le « Placement dotal » combinaison spéciale de la Compagnie d'assurances sur la vie l'Abeille, en vue de constituer une dot pour les enfants. Cette combinaison ne doit pas être confondue avec les combinaisons qui ont causé tant de mécomptes et n'ont rien de commun avec l'assurance sur la vie.

L'action de Panama clôture à 262 francs après

avoir donné lieu à un départ moyen de trois fr. en liquidation au 31 mars. La commission parlementaire chargée d'examiner la proposition tendant à autoriser l'émission d'obligations à lots par la compagnie de Panama a terminé ses travaux hier. M. Rondaleux a été nommé rapporteur.

Le 5 avril, nomination en assemblée générale du nouveau directeur de l'Assurance Financière.

L'assemblée générale de la Société des Immeubles de France a fixé le montant des réserves spéciales de bénéfices, à 1.450.000 francs et le dividende de l'exercice à 25 francs par action libérée.

Les Métaux sont demandés à 1.090. La Transatlantique s'inscrit à 518.75. Le Comptoir d'Escompte clôture à 1.035.

Peu de variations sur les cours des actions et obligations de nos chemins de fer.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA TEMPÉRATURE

Le vent, toujours au nord-est, maintient une température froide, qui varie de 0 à 10 degrés dans le courant de la journée.

La végétation, déjà en retard cette année, reste stationnaire pendant cette période de froid.

Le baromètre monte lentement ; il est à 760^{mm} (variable).

A midi, le temps est nuageux, et quelques flocons de neige sont tombés.

La Loire décroît, mais lentement ; l'étiage du pont marque encore 3^m 25.

Le Champ de Foire, qui était inondé dans sa partie basse depuis plusieurs jours, est devenu abordable. Quand donc parviendra-t-on à mettre ce quartier hors d'eau ?

LA LUNE ROUSSE

Qu'on se le dise.

La lune rousse, tant redoutée des cultivateurs et principalement des vigneron, fera, cette année, son apparition le 11 avril et disparaîtra de l'horizon le 11 mai !

Espérons que cette année elle donnera un démenti à sa mauvaise réputation.

L'ÉLECTRICITÉ A ANGERS

Voici quelques dispositions du cahier des charges, relatif à l'éclairage électrique du théâtre d'Angers :

« La concession serait donnée à une Compagnie qui aurait la faculté d'annexer à cette entreprise l'éclairage des maisons, hôtels, cafés, ateliers, et en même temps du transport de la force.

» On céderait à la Compagnie un terrain à proximité du théâtre, où les machines pourraient être établies, par exemple le terrain situé à l'angle de la rue Saint-Julien et de l'impasse Saint-Julien, qui est d'une superficie de 75 mètres carrés ; si ce terrain est insuffisant, il pourrait y être annexé un terrain isolé, pris dans l'impasse Saint-Julien et d'une contenance de 130 mètres carrés. Les conduits d'électricité seraient placés sous les trottoirs des rues.

» A partir du 15 septembre 1888, l'éclairage par l'électricité serait substitué à l'éclairage par le gaz, soit pour la scène et les bâtiments de l'administration seulement, soit pour le théâtre tout entier. »

ANGERS. — Deux vols importants. — Un vol a été commis dans la nuit de dimanche à lundi, chez M. Laur, rue de Frémur, 2.

On a volé une somme de 300 fr., 5 titres de rentes à 4 1/2 0/0, 115 fr. de billets à ordre et 390 fr. de titres au nom de M. Moreau, carrossier, place du Château.

Ce vol a été commis avec effraction et escalade.

Une enquête est ouverte.

Dans la même nuit, un autre vol avec effraction a été commis, à la communauté de la Retraite, rue Saumuroise, dans le cabinet de l'économiste. Une somme de 12 à 13,000 fr. a disparu.

Depuis quelques mois, dit à ce sujet le Ralliement, on se croirait, à Angers, en pleine forêt de Bondy. Assassins, infanticides, vols, etc., se renouvellent à chaque instant avec une audace inquiétante.

Audace d'autant plus justifiée qu'en général les auteurs restent introuvables et par conséquent impunis.

TERRIBLE ACCIDENT A MONTJEAN

Samedi dernier, cinq ouvriers mineurs, les nommés Pierre Subileau, Pierre Bernard, Michel Poignan, Sausin et Boguet, descendaient dans une cage à double étage dans le puits dit de la Loire, aux mines de Montjean.

La cage devait s'arrêter à un moment donné, mais, on ne sait au juste pour quelle cause, elle continua à plonger avec une extrême rapidité vers le fond du puits, si bien que Sausin et Boguet, placés à la partie supérieure, avaient de l'eau jusqu'aux genoux. Effrayés, ces deux hommes sautèrent sur un pont d'accrochage, sans éprouver de mal et sonnèrent aussitôt pour avertir de remonter la cage.

Les trois malheureux qui se trouvaient renfermés dans la partie inférieure s'efforçaient avec toute leur énergie de sortir de l'eau.

Au moment où l'ascenseur remontait, ils furent pris entre des pièces de bois et les parois extérieures de la cage. Au choc, deux d'entre eux, Subileau et Poignan, retombèrent dans le vide.

Quant on releva Subileau, il était mort ; il avait le cou presque complètement coupé ; en outre, une large blessure à la poitrine mettait les poumons à nu.

Quant à Poignan, il respirait encore ; mais les blessures profondes qu'il a reçues en diverses parties du corps ne laissent aucun espoir de le sauver. Bernard, qui était resté dans la cage, a également été fort maltraité ; son état est des plus graves.

Poignan est âgé de 24 ans et célibataire. L'autre blessé, Pierre Bernard, est âgé de 62 ans, également célibataire.

Quant à l'infortuné Subileau, il laisse une femme et deux enfants, qui vont se trouver dans le plus complet dénuement.

Cet effroyable accident, dit le Patriote, semble dû au manque de surveillance : deux contremaîtres ont reconnu que les patins d'arrêt de la cage n'avaient pas été ouverts le matin.

L'enquête fera connaître à qui incombe la responsabilité.

LES VOLEURS EN TOURAINE

Depuis quelques mois, une bande de malfaiteurs opère sur le territoire des communes de Montbazou et Veigné (Indre-et-Loire).

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans la mairie et chez M. le curé de Montbazou.

A la mairie, quelques menus objets ont été dérobés.

A la cure, les voleurs n'ont pu mettre leurs projets à exécution, M. le curé les ayant entendus et ayant allumé une bougie dont la lueur a mis en fuite ces honnêtes citoyens.

Dans une propriété du plateau de Saint-Cyr, inhabité pendant l'hiver, le propriétaire, y arrivant hier, a trouvé la porte d'entrée et celle de la cave forcées.

On avait parcouru la maison, ouvrant placards, meubles, tiroirs, bouleversant le linge et l'argenterie, sans rien emporter cependant.

Les maraudeurs paraissent avoir ensuite commencé un repas dans la cuisine, où ils ont laissé des bouteilles entamées, et un désordre général qui ferait penser qu'ils ont entendu quelque bruit dans le voisinage, ce qui leur a fait prendre précipitamment la fuite par une fenêtre.

Un crime à Ceré

On adresse de Ceré, canton de Bléré, arrondissement de Tours, le récit suivant :

« Mardi matin, un habitant de Ceré trouva en se levant une voiture attelée derrière l'église de Ceré.

» Un homme était à côté, assommé, la figure en sang, ne donnant presque plus signe de vie.

» Informations prises, la voiture appartenait au sieur Legrand-Brochard, courtier en vins à Epeigné-les-Bois.

» Le conducteur, victime d'une odieuse agression, était le gendre de ce dernier, le sieur Biet.

» Voyez la singulière coïncidence : ce Biet est le frère de celui qui, il y a environ un an, en octobre 1886, fut trouvé dans son lit mort d'une balle dans la tête.

» A cette époque, un nommé Boisson fut arrêté et condamné à 8 jours de prison pour homicide par imprudence. (Nous avons rendu compte de cet événement.)

» Le sieur Biet-Légrand était allé conduire du vin à Montrichard, le jour de la foire. Lundi, en revenant, il s'arrêta dans une auberge, à Faverolles, en compagnie d'un sieur Nonet.

» Le lendemain, c'est-à-dire mardi matin, le malheureux Biet était trouvé assommé, comme nous le disons plus haut.

» Depuis ce moment, il n'a pas encore repris connaissance et le médecin craint un dénouement fatal.

» La gendarmerie, prévenue hier matin seulement, s'est rendue sur les lieux.

» On nous fait encore remarquer ce singulier détail que le sieur Nonet s'est trouvé mêlé indirectement au meurtre de Biet, en octobre 1886, et qu'il a servi de témoin dans l'affaire. »

Oppression. — Saint-Pierre-de-Fresnes (Calvados), le 5 mai 1887. — Je souffrais depuis longtemps d'une oppression et d'une gêne pour respirer ; depuis que je prends de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je suis guéri, ma respiration est bonne et je ne souffre plus. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Philippe Maupas. Signature légalisée.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 5 avril, 1 h. 40, soir.

Au conseil des ministres de ce matin, M. Delaporte a été maintenu sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a soumis à l'application du conseil la circulaire qu'il va adresser aux commandements de corps d'armée, dans laquelle il expose ses théories et croyances et où il fait appel à la discipline de l'armée.

Le conseil a décidé de commencer immédiatement le budget de 1889, puis a repris l'examen du projet de loi sur les associations, présenté en 1882 par M. Goblet.

Le gouvernement demandera l'urgence en faveur de ce projet.

Nous apprenons que depuis plusieurs jours on vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, à la suite de baisse de prix :

Le Sucre, 4 fr. 05 le kilog. ;
Le Café grillé, 2 fr. 30 le 1/2 kilog. ;
La Bougie, 0,05 cent. de moins par paquets sur toutes les sortes ;
Les Petits pois et Haricots verts, 0,50 cent. la boîte ;
Le Savon blanc extra, 0,30 cent. le 1/2 kilog.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez :

Des Complots Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

HERNIES

GUÉRISON COMPLÈTE

Récompense 2 Médailles

M. GLASER, notre compatriote Alsacien, bien connu en France et à l'étranger par les nombreuses guérisons qu'il a obtenues, est l'inventeur d'une nouvelle méthode, simple, facile et véritablement infailible contre les Hernies, et lui seul, jusqu'à ce jour, peut en garantir la guérison radicale.

M. GLASER sera visible, à Tours, les 17 et 18 avril, hôtel de la Boule-d'Or ; à Saumur, le 19 avril, grand hôtel de Londres ; à Angers, les 20 et 21 avril, hôtel du Cheval-Blanc.

Nous engageons nos lecteurs atteints à profiter de son passage, en allant le consulter. — Envoyer 50 cent. pour avoir la brochure, à J. GLASER, spécialiste-herniaire, à Mulhouse (Alsace).

AUX SOURDS

Une personne guérie de 23 années de surdité et de bruits d'oreilles par un remède simple. On enverra gratis la description à quiconque en fera la demande à NICHOLSON, 4, rue Drouot, Paris.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de corps et de biens.

Par jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, Entre M^{me} Ernestine-Louise Meunier, épouse de M. Brunet, ci-après qualifiée et domiciliée, Ladite dame demeurant à Saumur, rue du Temple, n° 34, Ayant M^e LECOY pour avoué, Et M. Aristide-Léon Brunet, négociant, demeurant à Saumur, rue de la Peit-Bilange, M^{me} Ernestine-Louise Meunier a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec M. Aristide-Léon Brunet, son mari. Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. Saumur, le quatre avril mil huit cent quatre-vingt-huit. LECOY.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le MERCREDI 11 AVRIL 1888, à une heure du soir, à Saumur, rue de la Cocasserie, n° 7 et 9, dans une maison occupée par M. TANGUY, débitant, Il sera vendu :

Bois de lits, armoire, buffet, commodes, tables, chaises, tabourets, couettes, matelas, traversins, oreillers, linge, vin blanc et rouge en fûts, liqueurs, un poêle en fonte, batterie de cuisine, bouteilles vides, vaisselle, verrerie et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

AVIS

M. VERNERY, opticien à Pontivy, prévient les habitants de Saumur, qu'il sera visible, hôtel de Londres, du 6 au 20 avril. (201)

Etudes de M^e JAMES, notaire à Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure), et de M^e LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

ADJUDICATION

Le Mardi 17 Avril 1888, à une heure de l'après-midi, à Saint-Etienne-de-Corcoué, en l'étude de M^e JAMES,

DE LA BELLE TERRE

DU GRAND-BOIS

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

D'une superficie de 150 hectares d'un seul tenant ;

Cette propriété comprend : maison de maîtres, vastes servitudes, trois méteries, quatre borderies, vingt hectares d'excellentes vignes,

Chasse - Pêche.

Près la propriété sera établie une gare pour le chemin de fer de Nantes à Legé.

Mise à prix : 210,000 fr.

Pour tous renseignements et visiter, s'adresser auxdits M^{es} JAMES et LE BARON. (168)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

La Maison de maître

DE L'ESSARD

ET SES DÉPENDANCES

Cours et Jardins, et Pièce d'eau

Le tout situé commune de Blou.

S'adresser, pour traiter, à M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1888.

UNE MAISON BOURGEOISE

AVEC VASTE JARDIN,

Sise à l'entrée du Pont-Fouchard.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888.

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUROYER, notaire, place de la Bilange. (46)

Externat de jeunes filles

DIRIGÉ PAR M^{me} ROBIN

28, rue de la Tonnelle, Saumur.

Prend des fillettes à partir de 6 ans, pour les conduire au certificat d'études et au brevet. — Prix modérés.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

EPICERIE PARISIENNE

MAISON IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier, Saumur.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

SUCRE, 1 ^{er} choix, cassé ou en pains, le kilog.	1 05
— cassé régulier, le kilog....	1 15
CAFÉ GRILLÉ, bonne qualité, le 1/2 kilog.	2 40
— 1 ^{re} qualité, —	2 60
— extra, —	2 80
— mélange supérieur —	3 00

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 AVRIL

Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	83 05	83 05	Est	795	795	Gaz parisen	420	520 05
3 % amortissable	85 30	85 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1275	1275	Est	391	391 75
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1165	1160	Midi	400	400
4 1/2 % (nouveau)	107 10	107 30	Nord	1540	1545	Nord	407 25	407 50
Obligations du Trésor	512	513	Orléans	1343 75	1345	Orléans	400	400
Banque de France	3510	3500	Ouest	905	898 75	Ouest	401	400 50
Société Générale	456 25	456 25	Compagnie parisienne du Gaz	1372 50	1364 50	Paris-Lyon-Méditerranée	399 75	401
Comptoir d'escompte	1035	1031 25	Canal de Suez	2127 50	2130	Paris-Bourbonnais	396	399
Crédit Lyonnais	570	572 50	C. g. Transatlantique	518 75	520	Canal de Suez	587	587
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1377 50	1375	Russe 5 0/0 1870	96	92	Panama 6 0/0	355	343 75
Crédit mobilier	—	302 50						
Canal Intér.-Panama	280	267 50						

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir						
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	»	»	Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	»	»	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	»	»	Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	»	»	Saumur(état)	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	»	»	Nantilly	8 37	4 20	8 43	»	»	Nantilly	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	»	»	Montreuil(a)	9 10	4 55	9 08	»	»	Montreuil(a)	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 40	8 56	»	»	— (dép.)	9 29	5 2	9 20	»	»	— (dép.)	8 59	12 59	2 13	4 01	6 38	11 47
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 66	4 55	9 08	»	»	le Vaudeclay	9 40	5 11	5 17	9 31	»	le Vaudeclay	9 50	5 20	5 44	9 42	»	»
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	»	»	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42	»	Baugé	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31
Thouars	2 53	8 3	»	11 57	2 27	5 27	9 38	»	»	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51	»	Doué	»	»	»	»	»	»
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52	»	»													
Poitiers	»	16 33	»	»	»	»	12 12	»	»													

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS - SAUMUR - TOURS									
STATIONS	Direct. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 39	9 33	»	»
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	10 03	»	»
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»	»	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 30	»	»	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 37	»	»	»
Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 34	»	»
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 38	»	»
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 20	10 50	»	»
Port-Boulet	3 52	8 30	9 57	1 15	5 01	7 59	11 16	»	»
Langeais	4 26	8 59	10 10	1 53	5 46	8 43	11 48	»	»
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	9 43	12 48	»	»

TOURS - SAUMUR - ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Tours	1 23	5 41	7 15	11 55	2 05	5 25
Langeais	2 13	5 41	7 15	12 13	2 49	6 08
Port-Boulet	2 38	6 20	7 39	12 46	3 09	6 23
Varennes	»	6 32	8 51	12 57	»	6 34
Saumur(a)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 19
— (dép.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 24
St-Martin	»	7 06	9 26	1 25	»	7 38
St-Clément	»	7 13	9 33	1 31	»	7 45
La Ménitré	3 26	7 32	9 52	1 46	3 59	7 48
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 24

SAUMUR - LA FLÈCHE

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 13	10 20	8 00
Vivry	7 24	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 46	8 13
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15	8 23
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37	8 30
Baugé	8 39	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57	8 37
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivry	8 39	12 19	8 44
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39	8 51